Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 13 (1921)

Heft: 2

Nachruf: Karl Legien

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une demande formulée par le délégué de l'Inde à la conférence de Washington tendant à ce que la ques-tion de *l'instruction primaire* fut inscrite à l'ordre du jour de la prochaine conférence, n'a pu être prise en considération. La conférence de 1921 ayant déjà un ordre du jour trop chargé.

La demande du délégué allemand de publier les documents en cette langue, a rencontré l'assentiment unanime des membres du conseil. La diffusion des publications du bureau international étant d'une très grande

importance.

La sixième session 11-13 janvier 1921

En ouvrant la session, le président M. Arthur Fontaine, délégué français, a prononcé l'éloge funèbre des deux membres du conseil décédés récemment, M. Mayor des Planches, représentant du gouvernement italien, et Karl Legien représentant des syndicats d'Allemagne.

Le rapport du directeur a fait l'objet d'un examen approfondi. Il s'est occupé notamment, des résultats appréciables déjà acquis quant à la ratification des conventions de Washington. Les délégués ouvriers, invoquant la décision de leurs organisations, ont insisté pour que cet effort de ratification soit encore si possible intensifié.

Le directeur a fait connaître au cours de la discussion, l'état d'avancement de l'enquête sur la production confiée au bureau par la conférence de Gênes. L'enquête générale sera achevée au mois de mai.

Le conseil a examiné la demande présentée par l'Union générale des travailleurs espagnols d'effectuer une enquête sur les violations des libertés ouvrières commises par le gouvernement espagnol. Les délégués ouvriers au conseil ont vivement insistés sur la nécessité de procéder à une enquête impartiale. Le représentant de l'Espagne au nom de son gouvernement, sous prétexte que les faits mentionnés relevaient exclusivement de la politique intérieure de l'Espagne, s'est réfusé à l'enquête demandée. Le conseil a décidé de rendre public l'échange de vue entre les délégués ouvriers et le représentant du gouvernement espagnol.

En ce qui concerne la conférence de 1921, le délégué du gouvernement suisse a proposé, de rayer les questions agricoles de la dite conférence. Le conseil a repoussé cette proposition et maintenu à l'ordre du jour de cette conférence la réglementation du travail agricole et le relèvement des conditions de vie des tra-

vailleurs des champs.

Une commission de 4 membres, dont Jouhaux, est chargée d'établir les règles et indices permettant de désigner les huit Etats les plus industriels du monde, qui, suivant le Traité de Paix, feront partie de droit du conseil d'administration.

Les comptes pour 1920 ont été approuvés et le budget pour 1921 adopté à l'unanimité après un minutieux examen. Le directeur du bureau a été félicité pour sa

gestion.

La prochaine séance du conseil d'administration a été fixée au 12 avril et la prochaine conférence internationale du travail à fin octobre, avec l'ordre du jour suivant:

- 1. Modification de la composition du conseil d'administration du Bureau international du travail.
- 2. Questions agricoles.
 - a) Adaptation au travail agricole des résolutions de Washington; réglementation des heures de travail; moyens de prévenir le chômage et de remédier à ses conséquences; protection des femmes et des enfants.

- b) Enseignement technique agricole.
- c) Logement et couchage des travailleurs agricoles. d) Garantie des droits d'association et de coalition

pour les travailleurs agricoles.

- e) Protection des travailleurs agricoles contre les accidents, la maladie, l'invalidité et la vieillesse.
- 3. a) Désinfection de la laine suspecte de charbon.
 - b) Interdiction d'employer de la ceruse dans l'industrie de la peinture.
- 4. Repos hebdomadaire dans le commerce et l'industrie.
- 5. a) Interdiction d'employer des jeunes gens au dessous de 18 ans comme chargeurs ou chauffeurs.
 - Visite sanitaire obligatoire des enfants occupés à bord.

Karl Legien

Karl Legien, le président de la centrale nationale des organisations syndicales allemandes et le fondateur de l'Internationale syndicale est mort à Berlin le 26 décembre des suites d'une opération chirurgicale.

Esprit clair, travailleur énergique et tenace, le mouvement syndical allemand lui doit son brillant dévelop-

pement.

Né en 1861 à Marienbourg, il perdit très tôt sa mère. Lorsque, à l'âge de 8 ans il perdit son père, il fut placé dans un orphelinat à Thorn. Sa jeunesse ne fut pas riante.

Quand en 1886, il devint ouvrier tourneur et entra au syndicat, il s'y distingua immédiatement par sa grande intelligence. C'était à l'époque héroïque ou les syndiqués étaient traqués au nom de cette infâme « loi contre les socialistes, imaginée par Bismarck ». Après des luttes terribles, qui cimentèrent la solidarité de tous les travailleurs allemands, cette loi dut être rapportée et bientôt fut crée la «Generalkommission der Gewerkschaften Deutschlands» (l'Union syndicale allemande).

C'est sur la proposition de Legien, qui était délégué de Hambourg que des fédérations centralisées furent créées avec une centrale nationale. Il en avait préparé les statuts qui furent immédiatement adoptés. Les septante-quatre délégués présents nommèrent un comite exécutif de 7 membres et désignèrent Legien au poste

de secrétaire.

En 1901, à l'occasion d'un congrès des organisations danoises qui réunissaient en mème temps à Copen-hague des délégués de Belgique, d'Allemagne, d'Angleterre, de Finlande et des pays scandinaves, Legien y proposa la création d'un secrétariat syndical international qui fut adopté en principe.

Ce secrétariat fut définitivement créé à Stuttgart l'année suivante et Legien nommé secrétaire inter-national avec siège à Berlin. Il en resta le titulaire

jusqu'en 1914.

La réputation de Legien était universelle. Il fut invité par les syndicats et le Parti socialiste américain à faire une tournée de 3 mois aux Etats-Unis. Partout il parla à des assemblées populaires considérables. Au parlement américain, il fut reçu officiellement comme le représentant des ouvriers de l'Europe.

La position prise par lui et ses collaborateurs au moment de la guerre a soulevé des critiques justifiées, dont nos amis belges se sont tout particulièrement fait l'écho au congrès d'Amsterdam. Nous avons comme eux regretté cette attitude lorsque nous avons protesté dans nos réunions publiques contre les déportations d'ou-

vriers belges.

La classe ouvrière allemande a fait des funérailles grandiose à celui qui durant si longtemps donna le meilleur de lui même à la cause des travailleurs. Le cortège funèbre imposant et silencieux se déroula durant près de trois heures.

Sur sa tombe, des représentants de plusieurs pays, parmi lesquels un français et un belge, Jouhaux et Martens, oubliant ce qui les avaient séparés et n'ayant en vue que la nécessité impérative de l'unité de la classe ouvrière, sans laquelle son triomphe est impossible, lui adressèrent un dernier hommage.



Dans les fédérations syndicales

Cheminots. Le deuxième congrès de la Fédération unifiée des cheminots s'est tenu les 21 et 22 novembre, dans la salle du Grand conseil de Berne. 157 délégués, les membres du comité-directeur et un certain nombre d'invités étaient présents.

Le président de l'assemblée, Scherrer de Zurich, exprima au nom des cheminots suisses des paroles émues en souvenir du fondateur de la fédération unifiée, Emile Duby, secrétaire général, décédé peu avant la votation sur la durée du travail dans les entreprises de transport. Il remercia aussi cordialement le président démissionnaire Harald Woker pour les services rendus à la fédération.

L'assemblée entendit un rapport sur la grève des ouvriers d'atelier de la B. I. S. et B. N. et vota une résolution assurant les grévistes de la solidarité de tous les cheminots.

La révision de l'échelle des traitements et les allocations retint également l'attention de l'assemblée qui adopta une résolution résumant les revendications du personnel.

La révision des statuts de la caisse de retraite et de secours se fit d'après les propositions du comité-directeur La création d'un fonds de lutte et le règlement du dit, rencontra l'assentiment de la grande majorité des délégués.

A l'unanimité l'assemblée décida le versement d'une cotisation spéciale de fr. 5.— pour combler le vide causé au fonds de lutte par les frais de la campagne en faveur de la loi sur la durée du travail dans les entreprises de transport.

L'entrée de la fédération dans l'internationale des transports fut décidée. Le camarade *Beck* de Berne fut nommé président central et *Robert Bratschy*, secrétaire général.

Mouvement syndical international

Japon. — A Osaka s'est tenu au commencement d'octobre la huitième conférence annuelle de la «Yuaï-Kaï» ou Confédération générale des ouvriers du Japon.

Le président de la conférence, Suzuki, a constaté dans un discours d'ouverture que la situation du mouvement syndical était précaire; le nombre des syndicats a diminué, de nombreuses difficultés s'opposent à la réalisation de l'idéal ouvrier.

«Nous sommes à un moment critique, mais nous franchirons les obstacles et nous progresserons.»

La conférence a décidé notamment: d'organiser une conférence générale de tous les ouvriers japonais; d'adjoindre à la confédération une section internationale ayant pour but d'établir les relations et de maintenir la collaboration avec le mouvement syndical dans les autres pays du monde; de faire procéder à une enquête sur les conflits industriels; d'organiser les diverses branches de la confédération suivant les industries; de nommer une commission chargée de hâter la modification de la loi sur les fabriques et de faire préparer la législation touchant les syndicats; de demander au gouvernement de préparer une loi sur l'arbitrage et la conciliation dans les conflits du travail; de prier les syndicats américains de cesser leur action pour l'exlusion d'Amérique des ouvriers japonais.

Russie. — Le travail à primes. — Un des mots d'ordre du parti bolchéviste en prenant le pouvoir en Russie a été l'abolition du système du travail à primes. En novembre 1917, Lénine a rejeté ce système en déclarant que le salaire avec primes appartenait à l'époque bourgeoise et capitaliste. Peu à peu, cependant, les bolchévistes ont été forcés d'appliquer ce système, au début uniquement aux industries métallurgiques, plus tard aux autres entreprises, de sorte que dès les premiers mois de 1920, le travail à primes constitue le système régnant dans toute la Russie des soviets, mêmes dans les industries où il était inconnu avant la révolution.

Le supplément de salaire que la prime peut procurer à l'ouvrier diffère selon la qualité et l'importance du travail fourni (principe de la spécialisation); ainsi, ce système procure un supplément de traitement considérable aux directeurs et ingénieurs, un gain moindre aux ouvriers qualifiés, et presque rien aux ouvriers n'ayant aucune spécialité.

Selon un décret publié en mars 1920, la prime des ouvriers qui sont directement impliqués dans le processus de la production, ne peut, en aucun cas, excéder le 100 pour cent du salaire de base; les ouvriers qui collaborent indirectement à la production (aides de contre-maîtres, etc.) ne reçoivent que le 75 ou 50 pour cent en plus du salaire de base; enfin, le supplément de salaire que la prime procure aux journaliers n'est que de 25 pour cent au plus.

Etant donné que le rendement de l'ouvrier russe est actuellement très bas, ces limites maxima ne sont que rarement atteintes. Un ingénieur ou un gérant peut aussi recevoir une prime, en tenant compte de la production globale de l'établissement. Cette prime est largement individualisée, de sorte que, par exemple, l'ingénieur en chef de l'imprimerie nationale, où le système du salaire avec primes n'a été introduite qu'à-près l'avènement du bolchévisme, regoit une prime qui est trois fois supérieure à son salaire. En résumé, on peut constater:

- 1. Que le système du travail à primes est actuellement appliqué dans toutes les usines de la Russie des soviets.
- 2. Que ce système est basé sur le principe de la spécialisation.
- 3. Que la prime ne doit être considérée que comme un supplément aux salaires de base établis.
- 4. Que ce système de primes permet aux ouvriers qualifiés de doubler leurs salaires.

(Volja Rossii, Prague, 14 décembre 1920.)

